# COMITÉS DE PARRAINAGE POUR LES ÉTUDIANTS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES EN NEUROSCIENCES

Afin d'améliorer et d'enrichir l'encadrement des étudiants dans le programme, le Comité de programme exige la formation de "Comités de parrainage" pour tous les étudiants inscrits au programmes de maîtrise et de doctorat.

#### I. LE RÔLE DU COMITÉ DE PARRAINAGE

Le rôle du comité de parrainage est d'offrir une ressource à chaque étudiant pour faciliter sa formation en recherche. Le comité de parrainage se veut être flexible pour s'ajuster aux besoins de l'étudiant. Le pouvoir du Comité sera principalement consultatif et il revient à l'étudiant de décider du fonctionnement de son Comité selon ses besoins.

Il est important de souligner que le but de la création de tels comités n'est pas de diminuer ni de remplacer le directeur de recherche qui a l'ultime responsabilité d'assurer la formation des étudiants sous sa direction.

#### II. LES MEMBRES DU COMITÉ: "PARRAINS"

Le Comité de parrainage devra se composer de trois (3) membres, comprenant le directeur de recherche ainsi que deux autres membres (quatre (4) membres ou plus dans le cas d'une codirection). Afin de faciliter la gestion des comités au moins un des deux membres doit être habilité à diriger des étudiants dans le cadre du programme en Sciences Neurologiques;

Voir: <a href="https://neurosciences.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/6/2019/09/Profs-habilites-diriger-etudes-superieures.pdf">https://neurosciences.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/6/2019/09/Profs-habilites-diriger-etudes-superieures.pdf</a>

Les domaines de recherche des parrains devraient être aussi diversifiés que possible afin d'élargir le champ de compétence disponible à l'étudiant. Au minimum, un des parrains devra venir de l'extérieur du groupe de recherche du directeur. Pour les étudiants inscrits dans le cadre du programme Médecine/Recherche, au minimum un des parrains devrait être bien informé du programme Médecine/Recherche ou faire partie du comité.

L'étudiant a la responsabilité de former son propre Comité en consultation avec son directeur de recherche, et ce, avant la fin de son trimestre d'inscription au programme. Il peut dès son inscription, informer le programme de l'identité de ses parrains s'il connait déjà son milieu. Au besoin, le directeur de recherche pourra lui fournir une liste de personnes membres du département/unité à considérer, et devra approuver ce choix. Il incombera à l'étudiant de contacter les membres potentiels, et de s'assurer de leur acceptation à faire partie de son Comité de parrainage. Ces choix seront ensuite soumis à l'approbation du responsable de programme.

Les membres du Comité pourront aussi participer aux jurys de mémoire, de thèse, et d'examen de synthèse de l'étudiant; ainsi, l'effort investi par les parrains se verra concrétisé dans un mémoire ou une thèse de meilleure qualité, ainsi qu'une meilleure prestation de l'étudiant à son examen de synthèse.

# III. LES RÉUNIONS

Le Comité de parrainage devra se réunir au minimum une fois par an, mais des rencontres plus fréquentes sont possibles selon les besoins et l'intérêt de l'étudiant. L'étudiant sera responsable de planifier les réunions de son Comité. Il pourra aussi consulter les membres du Comité individuellement s'il le souhaite. Ces réunions ont pour but de venir en aide à l'étudiant, discuter et assurer l'avancement de son projet de recherche, organiser des objectifs pour l'année à suivre, lui suggérer des lectures et voir au bon déroulement de ses études en général. Cette réunion peut prendre différentes formes, à discuter avec les membres. Un membre du comité transmettra à la direction du programme un rapport (formulaire du comité de parrainage) des discussions et des recommandations faites à l'étudiant. Ce rapport doit être signé par tous les membres et par l'étudiant.

Le comité de parrainage a également pour rôle d'aider l'étudiant si celui-ci a des différences d'opinion ou des difficultés avec son directeur de recherche. Si le comité ne peut résoudre la situation, l'étudiant doit en informer sans délai le responsable des programmes des cycles supérieurs en neurosciences, qui prendra les mesures nécessaires afin d'améliorer la situation.

## IV. SUGGESTIONS POUR ORGANISER ET BÉNÉFICIER DU COMITÉ DE PARRAINAGE Projet de recherche

L'étudiant pourrait discuter du projet de recherche, à son début, avec les membres du Comité de parrainage, pour solliciter leurs commentaires et suggestions. Par exemple, il est souvent suggéré que l'étudiant fasse une courte présentation (environ 15 minutes) sur son projet et ses progrès. Étant donné les limites plus strictes de la durée des études imposées par la FESP, le Comité pourra ainsi s'assurer que le projet de recherche n'est ni trop difficile ni trop ambitieux. Des suggestions pourront à l'occasion enrichir le projet et/ou favoriser des collaborations entre collègues.

## Rapport d'étape et Évaluations du directeur de recherche

Pour assurer le succès de ses études, il est important que l'étudiant progresse de façon régulière. Celui-ci doit donc soumettre à son Comité de parrainage un rapport concis expliquant l'avancement des travaux et les difficultés rencontrées telles que détaillées dans le formulaire CV. L'étudiant et son directeur profiteront de cet effort pour rassembler les données et faire le point sur le déroulement du projet de recherche. Le directeur compose alors une fiche d'évaluation formative cosignée par l'étudiant. Ceci permettra de plus à encourager le progrès régulier de l'étudiant, voir même, à mieux le préparer pour l'élaboration du plan du mémoire ou de la thèse.

#### Examen de synthèse (doctorat)

Une fois que le jury d'examen de synthèse est nommé et que l'envergure de l'examen est établie, les membres du Comité de parrainage peuvent aider et conseiller l'étudiant lors de sa préparation pour l'examen. Ceci peut être facilité lorsque des membres du Comité de parrainage participent aussi au jury d'examen. De cette façon, l'étudiant et le Comité peuvent établir des lignes directrices quant au contenu et à l'étendue de l'examen dès le début des études de doctorat, et ainsi donner à l'étudiant le maximum de temps pour se préparer. Bien entendu, il n'est pas obligatoire que les parrains fassent partie du jury, mais cela peut faciliter la tâche de l'étudiant.

#### V. RÉSUMÉS DES AVANTAGES INVENTORIÉS PAR LE COMITÉ

- Enrichissement du projet : nouvelles idées/suggestions
  - Évaluations formatives
- Élargissement du réseau de contacts de l'étudiant
  - Nouvelles orientations?
  - Nouvelle thématique/approche technique
- Mise à jour des résultats/orientations
- Conseil de cours, passage accéléré au doctorat, moment de la rédaction...
- Personne(s) ressource(s) pour lettres de recommandation
- Facilite le choix des membres du jury
  - Examen pré-doctoral (souvent le même)
  - Évaluation des mémoires M.Sc. et thèses de Ph.D.
- Sentiment d'appartenance

## VI. CONCLUSIONS

Les Comités de parrainage contribuent à l'intégration des étudiants à la communauté intellectuelle du Département. Cet avantage sera particulièrement bénéfique pour les étudiants au 2e cycle qui ont eu moins de contacts avec les professeurs ailleurs que dans le contexte plutôt impersonnel des cours du premier cycle. De plus, ceci encourage tous les étudiants à entrer en relation avec les membres du Département favorisant ainsi le développement d'un sentiment d'appartenance au sein de l'unité. Les membres du Comité de parrainage devraient être perçus par l'étudiant comme des personnes-ressources et des guides avertis. Ils seront aussi les personnes idéales pour les lettres de recommandation.